

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL70

présenté par
M. Latombe

ARTICLE 22

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa relatif « 6° La régulation des flux de transport s'éloigne, selon les auteurs de cet amendement, de l'objectif de cette proposition de loi. Cette finalité trop large peut induire une sorte de surveillance quasi-généralisée qui paraît contraire à notre état de droit.